

## Fiche de candidature au Centre Régional d'Entraînement de Normandie

Cette fiche est à compléter pour candidater à l'inscription au Centre Régional d'Entraînement de Normandie. L'inscription ne sera effective qu'après validation par la commission de sélection (composée de l'entraîneur et du coordinateur du Pôle Espoir) dont l'objectif est d'identifier des athlètes inscrits dans une démarche de haut-niveau, présentant un potentiel sportif et apportant une plus-value au collectif constitué.

L'objectif du Centre Régional d'Entraînement n'est pas de se substituer à un club.

Nom :
<u>Prénom :</u>
Adresse postale :
Courriel :
<u>Téléphone :</u>
Club:
<b>La cotisation annuelle</b> (du 1 <sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018) est d'un montant de 500€ pour les athlètes licenciés dans un club normand et de 800€ pour les athlètes licenciés dans un club hors de la région Normandie.
L'accès à la structure sera possible qu'après le paiement intégral de la cotisation (sauf en cas d'accord de la comptabilité). Des possibilités de paiement différées ou étalées peuvent être envisagées après échange avec la comptabilité.
****
Si votre club prend en charge tout ou partie de votre cotisation merci de remplir la partie suivante :
Montant total de la cotisation :
Part payée par l'athlète : Part payée par le club :
Coordonnées de la personne à contacter au club : Signature du  (de la) Président(e) du club :

\*\*\*\*

Les services proposés à un athlète inscrit au centre régional d'entraînement sont les suivants (lorsque les matériels sont disponibles, à voir avec le coordinateur ou l'entraîneur) :

- Stockage d'un bateau et des pagaies ;
- Utilisation de la salle de musculation (en dehors des créneaux réservés) ;
- Utilisation des machines à pagayer ;
- Utilisation des vestiaires (possibilité de laisser quelques vêtements dans une caisse plastique marquée à son nom et stockée en hauteur) ;
- Utilisation de la sècherie;
- Utilisation des bateaux d'équipage, uniquement avec un membre adhérent de l'association ;
- Utilisation de la salle de vie (lorsqu'elle n'est pas utilisée ou louée).











## En signant ce document je m'engage à :

- Être régulièrement licencié FFCK 2017 (et 2018 dès le 1<sup>er</sup> janvier);
- Payer ma cotisation;
- Etre responsable de la clé qui me sera prêtée et de mon code personnel d'alarme ;
- Participer à la vie de la structure Pôle Espoir en maintenant le bâtiment en ordre et en participant au ménage dans le groupe qui me sera attribué en début d'année ;
- Adopter un comportement respectueux envers les autres utilisateurs de la structure du Pôle Espoir ;
- Véhiculer et promouvoir une image positive du Pôle Espoir et du Comité Régional de Normandie de Canoë-Kayak;
- Assurer le matériel que je stocke au Pôle Espoir (l'association ne pourra être tenue responsable d'éventuels vols ou dégradations) ;
- A ne pas permettre l'entrée dans le bâtiment de personnes non adhérentes ;
- A fermer la structure à clé lorsque je pars en séance et quand je quitte le bâtiment en dernier.

Si un membre manque à l'un de ses engagements il peut être suspendu ou exclu de la structure.

Toute exclusion n'entraîne pas de remboursement de la cotisation annuelle.

L'accès au Pôle Espoir se fait de manière autonome et non encadrée lors des entraînements, de fait seul les personnes majeures peuvent candidater. Chaque athlète se verra remettre une clé et un code d'alarme personnel, il en sera responsable (le code d'alarme permet de tracer les entrées et sorties du bâtiment) et devra remettre sa clé à la demande de l'association et/ou à la fin de la siason.

Toute perte ou non restitution de la clé du Pôle sera facturée 20€.

NOM et Prénom		
	Fait à	, le

Signature de l'athlète

La présente fiche peut être retournée par voie postale ou électronique :

Pôle Espoir Canoë-Kayak de Caen-Normandie

Quai Lefèvre

14120 MONDEVILLE

ou

Idelattre@ffck.org

Pour plus de renseignements merci de contacter le coordinateur du Pôle Espoir : Lorrie DELATTRE

06.29.34.24.37 - <u>Idelattre@ffck.org</u>

## Retour attendu de la fiche :

Soit avant le 18 juillet 2017 pour un accès à la structure dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Soit du 4 au 20 septembre 2017.







